

Agenda

Prochain Cnas :
Arrêt des comptes : 2 avril

Dates limites d'inscription :

- **JEUNESSE :**
3 mai - séjours été 2024
- **LOISIRS-CULTURE :**
19 avril - Lorient et Port-Louis
- **RETRAITÉS :**
23 avril - randonnée mensuelle

Secteur Solidarité et Handicap



Malgré les progrès de ces dernières années en matière de législation et de sensibilisation, les personnes en situation de handicap sont souvent confrontées à de nombreux obstacles : préjugés, difficultés administratives, difficultés financières, retour à l'emploi. L'inclusion du handicap doit être au cœur de nos préoccupations et il en va de la responsabilité de chacun.

Le handicap invisible représente 80 % des cas, il est pourtant trop souvent minimisé, incompris et non reconnu dans notre société. Il peut être lié à des troubles psychiques et/ou cognitifs (dyslexie, autisme, bipolarité...), lié à une maladie invalidante (diabète, fibromyalgie, sclérose en plaques...) ou à une déficience sensorielle (daltonisme, surdit , cécit ).

Inclure, c'est accepter la diversité au sein de notre société et reconnaître la richesse que chacun peut y apporter. C'est également pouvoir garantir à tout un chacun l'accès au travail, à l'école mais aussi aux loisirs et à la vie sociale.

justificatifs de handicap existant (RQTH, PPS, carte de mobilité...).

Il est important de reconnaître que chaque situation est différente et que chacune mérite considération et acceptation. Cinquante pour cent des actifs seront touchés par une situation de handicap au cours de leur vie, peu importe le statut social ou les revenus.

Les coûts liés aux besoins spécifiques et aux diverses adaptations peuvent rapidement déséquilibrer un budget familial. Pour faire face à cela, le secteur Solidarité et Handicap permet à l'agent et/ou à sa famille d'accéder aux activités du Caes sur un taux 40-90 %, dès qu'un besoin spécifique lié au handicap est nécessaire.

Le handicap ne sera pas un obstacle pour les athlètes des jeux olympiques à partir du mois de septembre, il ne le sera pas non plus pour le Caes.

C'est pour ces raisons que le Caes a fait voter des mesures concrètes, d'abord en ouvrant l'accès à un plus grand nombre en acceptant l'ensemble des

Magalie Athénion, responsable.
Soraya Louahchi, gestionnaire.
Secteur Solidarité et Handicap

Actualités

Billetterie en ligne

Le Caes communique ses activités via une liste de diffusion à tous les ouvriers droit.

Si vous vous êtes désabonné par erreur et que vous souhaitez recevoir à nouveau nos communications, vous pouvez demander votre abonnement par courriel à l'adresse administration.caes@inserm.fr, en indiquant si vous êtes un agent actif ou retraité.

Un besoin spécifique lié à votre handicap ? Subvention Caes de 40 à 90 %

Afin de permettre l'inclusion des personnes en situation de handicap à toutes les activités que propose le Caes et/ou subventions *a posteriori*, un nouveau type de subvention a été créé.

La subvention sera calculée de 40 à 90 % et sera appliquée chaque fois que le séjour demandera un accueil ou un accompagnement adapté. Elle concernera uniquement les situations où la personne et sa famille ont un besoin spécifique, indispensable à son inclusion.

Quels buts ?

- S'adapter aux particularités, donner une chance à tous de profiter des activités du Caes.
- Apporter un soutien à l'aidant familial et permettre à chacun de profiter et se reposer.

- Donner l'opportunité aux familles de partir ensemble.

Subvention pour qui ?

- Si séjour individuel : Ouvrant droit et ayant droit en situation de handicap.
- Si séjour familial : La personne en situation de handicap et sa famille.

Subvention pourquoi ?

- Uniquement si un besoin spécifique est nécessaire. Exemple : aide humaine, aide technique, séjour dans un centre de vacances ou un organisme spécifique...
- Les frais de l'activité et les frais d'adaptation sont subventionnés.
- Sans plafond journalier.
- Autant de fois à l'année que nécessaire.

Secteur Loisirs-Culture

Lorient et Port-Louis

Du 23 au 25 octobre

Jour 1 - Mercredi 23 octobre : rendez-vous directement sur place, vous pourrez déposer vos affaires à l'hôtel (bagagerie si la chambre n'est pas encore prête).

- 15h00 : visite guidée « *Lorient en dix mots bretons* ». Savez-vous que « An Oriant » signifie Lorient en breton et que le pays de Lorient s'écrit donc « *Bro an Oriant* » ?
- 19h30 : dîner au restaurant à Lorient.

Jour 2 - Jeudi 24 octobre : petit-déjeuner à l'hôtel et route vers Port-Louis (30 minutes) ou accès en Batobus depuis Lorient Port de Pêche (15 minutes de traversée).

- 10h00 : rallye patrimoine Ville Port-Louis (durée 2 heures), partez à la découverte du Port-Louis insolite ! Déjeuner au restaurant.
- 15h30 : visite guidée du musée de la Compagnie des Indes (durée 1h30), accès libre au musée de la Marine et à la Citadelle. Découvrez l'histoire des Compagnies des Indes, ces compagnies de commerce maritime des 17^e et 18^e siècles qui ont sillonné les mers du globe.
- 19h30 : Dîner au restaurant à Lorient (accès à pied depuis votre hôtel).

Tarif adulte : 298 € (base 20 pers. en chambre double)

Tarif enfant (-12 ans) : 213 €

Tarif de 268 € à 119 €.

Votre inscription doit nous parvenir complète avant le 19 avril.
Informations : loisirs-culture.caes@inserm.fr

Subvention SLC

Subvention pour la pratique à l'année d'une activité sportive, culturelle et/ou d'une activité de loisirs pour la saison 2024/2025 ou la période de janvier à décembre 2024.

Tous les agents actifs ou retraités, leur conjoint et leurs enfants de plus de 21 ans et jusqu'à 26 ans à charge peuvent prétendre à une subvention pour une ou plusieurs activités* sportives, de loisirs ou culturelles pratiquées de façon régulière et annuelle pour la saison 2024/2025 ou de janvier à décembre 2024.

Cette subvention est calculée d'après le taux standard 10 - 60 %. Le plafond est de 250 € par an par agent et ayant droit et de 500 € pour les agents et ayants droit en situation de handicap.

Les dossiers complets doivent parvenir par voie postale uniquement au Caes dès maintenant et jusqu'au 15 novembre 2024. Les dossiers seront traités dès réception.

Caes Inserm
Subvention Sportive – SLC
Augustine Cadelis
93 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin Bicêtre

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)

Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !



Jour 3 - Vendredi 25 octobre 2024 : petit-déjeuner à l'hôtel et route vers Lorient la Base (10 minutes). Stationnement (libre et gratuit) jusqu'à la fin de l'après-midi.

- 09h15 : visite guidée de la base de sous-marins, bloc K3 (durée 1h30), parcourez la plus importante des bases de sous-marins allemandes construite pendant la Seconde Guerre mondiale.
- 11h00 : visite découverte, libre (durée 2h) Cité de la Voile. Plongez dans l'univers des grands navigateurs ! Devenez acteur de votre visite : tenez la barre, prenez les commandes d'un voilier radiocommandé et embarquez pour un tour du monde truffé de sensations, grâce au cinéma dynamique 4D. Une expérience unique et inoubliable !
Fin des prestations Caes.

Votre hébergement : Hôtel Océania*** situé dans le centre-ville. Voiture nécessaire pour ce séjour. Subvention du rattachement au taux standard 10-60 %.

Ce tarif comprend : l'hébergement en hôtel 3* avec le petit-déjeuner, le programme des visites, les conférenciers, les repas du dîner du jour 1 jusqu'au petit-déjeuner du jour 3 et la taxe de séjour.

Ce tarif ne comprend pas : le supplément single de 120 € pour les 3 nuits et le rattachement sur place. L'assurance annulation obligatoire MAIF, 4,43 % calculée sur le prix de votre séjour (subvention

Pour être pris en compte, votre dossier doit être impérativement complet et comprendra :

- Fiche agent 2024 à jour et validée.
- Formulaire de demande de subvention en pièce jointe à ce message.
- Facture acquittée avec le numéro de Siret (obligatoire même pour les associations et les établissements publics).



Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Les factures 2023/2024 ne seront pas prises en compte.

***Activités non subventionnées** : les activités diplômantes ou les formations en ligne, le coaching sportif individuel, les activités de bien-être ou de sophrologie, la chasse ou la pêche, les cours de langue.

Pour plus d'informations : subvention-slc.caes@inserm.fr

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web :

caes.inserm.fr

Des questions ? Consultez notre [FAQ](#)